

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **71 (1945)**

Heft 25

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE

DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

ABONNEMENTS :

Suisse : 1 an, 13.50 francs

Etranger : 16 francs

Pour sociétaires :

Suisse : 1 an, 11 francs

Etranger : 13.50 francs

Prix du numéro :

75 centimes

Pour les abonnements
s'adresser à la librairie
F. Rouge & C^{ie}, à Lausanne.

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

COMITÉ DE PATRONAGE. — Président : R. NEESER, ingénieur, à Genève ; Vice-président : G. EPITAUX, architecte, à Lausanne ; secrétaire : J. CALAME, ingénieur, à Genève. Membres : *Fribourg* : MM. L. HERTLING, architecte ; P. JOYE, professeur ; *Vaud* : MM. F. CHENAUX, ingénieur ; E. ELSKES, ingénieur ; E. JOST, architecte ; A. PARIS, ingénieur ; CH. THÉVENAZ, architecte ; *Genève* : MM. L. ARCHINARD, ingénieur ; E. MARTIN, architecte ; E. ODIER, architecte ; *Neuchâtel* : MM. J. BÉGUIN, architecte ; R. GUYE, ingénieur ; A. MÉAN, ingénieur ; *Valais* : M. J. DUBUIS, ingénieur ; A. DE KALBERMATTEN, architecte.

RÉDACTION : D. BONNARD, ingénieur, Case postale Chauderon 475, LAUSANNE.

Publicité :
TARIF DES ANNONCES

Le millimètre
(larg. 47 mm.) 20 cts.
Tarif spécial pour fractions
de pages.

En plus 20 % de majoration de guerre
Rabais pour annonces
répétées.



ANNONCES-SUISSES S.A.
5, rue Centrale
LAUSANNE
& Succursales.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE

A. STUCKY, ingénieur, président ; M. BRIDEL ; G. EPITAUX, architecte ; R. NEESER, ingénieur.

SOMMAIRE : *Concours pour l'agrandissement et la restauration de l'église abbatiale et cathédrale de St-Maurice et l'exhaussement de l'Abbaye.* — Société suisse des ingénieurs et des architectes : *Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 22 septembre 1945.* — DIVERS : *Conception actuelle des surchauffeurs ; Le cinquantième anniversaire de la fondation de la « Motor-Columbus », Société anonyme d'entreprises électriques.* — BIBLIOGRAPHIE. — SERVICE DE PLACEMENT.

Concours pour l'agrandissement et la restauration de l'église abbatiale et cathédrale de St-Maurice et l'exhaussement de l'Abbaye.

Extrait du rapport du Jury.

Le jury s'est réuni le jeudi 16 août 1945, à 14 heures, à l'Abbaye de Saint-Maurice. Il est composé de :

MM. K. Schmid, architecte cantonal, Sion, président ; L. Blondel, architecte, archéologue cantonal, Genève, vice-président ; L. Birchler, professeur à l'E. P. F., Zurich ; le chanoine L. Dupont-Lachenal, Saint-Maurice ; L. Jungo, architecte, directeur des constructions fédérales, Berne ; Edm. Lateltin, architecte cantonal, Fribourg ; Al. Sarrasin, ingénieur, Lausanne ; secrétaire : M. le chanoine R. Gogniat, Saint-Maurice.

Dix projets ont été présentés dans le dernier délai imparti. Avant de remettre ces projets à l'appréciation du jury, M. le président les a fait examiner afin de s'assurer qu'ils répondaient aux conditions imposées par le programme. Aucune observation n'ayant été faite, tous les projets sont acceptés.

Le jury constate que les solutions de principe énoncées ci-dessous ont été adoptées et développées par les concurrents, à savoir :

- I. Pour l'église :
 - a) l'agrandissement et la restauration
 - ou b) la démolition et la reconstruction partielle ou totale.
- II. Pour l'Abbaye :
 - a) l'exhaussement
 - ou b) la construction de nouveaux bâtiments.

Après un premier examen individuel des projets exposés,

le jury adopte les principes suivants pour leur classification :

1. Caractéristiques de l'église.
2. Aménagement des nouveaux locaux de l'Abbaye.
3. Harmonie des édifices.
4. Coût des travaux.

Au premier tour quatre projets sont éliminés.

Reste en présence six projets.

Le jury formule à leur égard des appréciations détaillées et, à l'unanimité, décide de les classer dans l'ordre suivant : 1^{er} : projet « Plain-chant », 2^e : projet « S. Sigismundus » ; 3^e : projet « Pace felix », 4^e : projet « Nova et vetera », 5^e : projet « Saint-Maurice », 6^e : projet « 1945 ».

Le jury attribue les quatre prix suivants aux auteurs de ces projets :

1^{er} prix : 3000 fr., 2^e prix : 2000 fr., 3^e prix : 1500 fr., 4^e prix : 1000 fr.

Considérations générales.

Le jury recommande de tenir compte, lors de l'exécution, des remarques suivantes :

1. Le projet auquel est attribué le premier prix doit servir de base pour l'élaboration des plans définitifs.
2. L'auteur de ce projet devrait être appelé à l'exécution des travaux d'architecture. Le cas échéant, le propriétaire peut lui adjoindre un collaborateur, s'il le juge opportun.

Auteurs des projets.

Après avoir signé son rapport, le jury procède à l'ouverture des plis qui révèlent les noms suivants :

- 1^{er} prix : M. Cl. Jaccottet, architecte, Lausanne.
- 2^e prix : MM. F. Dumas et D. Honegger, architectes, Fribourg.
- 3^e prix : M. J. S. Buffat, architecte, Genève.
- 4^e prix : M. Ch. Zimmermann, architecte, Saint-Maurice.

Indemnités.

Conformément à l'article 8 du règlement du concours, les dix architectes concurrents reçoivent une indemnité de 750 fr. chacun.